

Commission des féminines Jeunes et seniors

PV du 20/02/2023

La Présidente de séance : Mme CONTRERAS

Coupe Féminine

Résultats des 1/8 de finale du 19 Février

Naurouze / Pezens vainqueur Pezens
Fc Corbières/ Ent Omsm Caux Malep vainqueur Fc Corbières

¼ de finale Pezens/ Fc Corbières le 18 Mars

Rc Pieusse / Castelnaudary vainqueur par forfait Rc Pieusse
Fanjeaux E.S / EtS Malvoise vainquer EtS Malvoise

¼ de finale EtS Malvoise / Rc Pieusse le 19 Mars

Trapel 2 / Alaric Briolet vainqueur Alaric Briolet
Gruissan / St Papoul Montreal 2 vainqueur par forfait Gruissan

¼ de finale Alaric Briolet / Gruissan le 19 Mars

Luc/ Fun vainqueur Fun
St Papoul / Trapel vainqueur St Papoul vainqueur St Papoul

¼ de finale Fun/ St Papoul le 19 mars

Pour information, les demi- finales se joueront le 21 Mai et la finale le 3 Juin

INFORMATIONS

RAPPEL

Les demandes de report doivent se faire 10 jours avant la date du match avec obligatoirement l'accord du club adverse. En cas d'accord tardif, la commission ne pourra garantir un arbitre officiel pour la rencontre. Rappel également, les heures homologuées en féminine seniors, sont 20H pour le Samedi et 10H pour le dimanche. Toutefois la commission en cas d'accord entre les deux clubs, acceptera bien entendu un autre horaire.

Dates de rattrapages : Week end du 26 Février—16 Avril- 23 Avril- 14 MAI et en fonction des éliminations de la coupe.

Rattrapage

Castelnaudary/ Fanjeaux le 18 mars ses deux équipes étant éliminées de la coupe.

TOURNOI

Accord pour le tournoi organisé par le Bassin Carcassonnais le samedi 10 et 11 juin.

Accord pour le tournoi organisé par le trapel le 17 juin. Le trapel doit prévoir de jouer son match Trapel2/ Trapel 1 à une autre date avant le 17 juin fin de la compétition.

Les championnats D1 et D2 ne comportant aucune montée ou descente l'accord est donné uniquement pour cette raison.

La Présidente de la séance